

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Commandement
de la gendarmerie outre-mer

Décision n° 9242 du 29 novembre 2012 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie de la Guyane

NOR : INTJ1229515S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 57974 du 19 juin 2012 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2012;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 10 octobre 2012,

Décide:

Le tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel de réserve du corps des sous-officiers de gendarmerie est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve:

Ferry, Gilles Nigend : 267 813

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve:

Ruans, Serge Nigend : 333 940

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve:

Gaudin, Yves Nigend : 273 239

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve:

Prince, Laurent Nigend : 217 233

Baldassari, Sylvie Nigend : 149 854

Chassin, Julie Nigend : 227 517

Fait le 29 novembre 2012.

*Le général de corps d'armée,
commandant de la gendarmerie outre-mer,
S. CAILLET*